

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Posts. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
SI PAR AN }

S O M M A I R E

Revue de la Semaine : Le Révd Père Zacharie Lacasse, O. M. I., a été nommé apôtre de la colonisation dans l'archidiocèse de Québec par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque A. E. Taschereau ; cette nomination d'un apôtre aussi zélé a été accueillie unanimement par la presse.—Les députés ruraux et la colonisation, à l'Assemblée Législative ; l'Hon. M. Chapleau premier ministre, propose des résolutions pour une appropriation de \$30,000 en faveur de la colonisation ; quelques remarques de M. J. B. Dupuis, député de l'Islet, au sujet de la colonisation.—Les grèves des ouvriers de Québec employés au chargement des bâtiments, de même que le salaire trop élevé qui leur est accordé, empêche un grand nombre de bâtiments de prendre leur chargement en bois dans le port de Québec.—Chargement des bâtiments à Campbellton et Dalhousie, Baie des Chaleurs ; les ouvriers cependant ne sont pas retribuéés suffisamment pour leur travail.—La pêche et la colonisation à la Baie des Chaleurs ; on commence à comprendre que l'agriculture peut offrir à la population établie dans le voisinage de la Baie des Chaleurs, un meilleur avenir que de se livrer à la pêche ; cependant les accidents qu'ont éprouvé les colons dans leurs récoltes de l'année dernière, et le peu de secours obtenu ont porté le découragement chez un grand nombre de colons ; d'immenses terrains dans cette localité sont propres à la colonisation ; il convient de les faire connaître.—La société Saint Jean-Baptiste des paroisses réunies de Carleton et de Maria a nommé Pierre Chauveau, écrivain de Carleton, délégué à la Convention nationale du 24 juin.
Causerie Agricole : Soins à donner aux jeunes cochons (Suite) : Ce qu'il faut faire aussitôt que la portée est sevrée.—L'élevage et l'engraissement des cochons.
Sujets divers : Apiculture : Comment on fait entrer les abeilles d'une ruche à une autre, sans violence.—Du soin et de l'éducation des poulains.
Choses et autres : L'association de la presse de la Province de Québec a été invitée à assister à la Convention nationale du 24 juin.—Danger de boire de l'eau à la glace.—Le cultivateur et l'agriculture.—La chrysoléide des patates (appelée mouche à patates ou verbeau à patates) a fait, son apparition dans plusieurs endroits de la Province ; moyen d'en combattre les ravages.
Recettes : Pourriture des bêtes à laine.—Engraissement des volailles.
Distribution des prix au Collège de Ste. Anne.—L'heure de l'arrivée et du départ des chars sur le chemin de fer Intercolonial ayant été changée, la Séance pour la distribution des prix qui aura lieu mardi, le 22 juin, commencera à huit heures du matin, au lieu de neuf heures tel qu'annoncé dans le dernier numéro de la Gazette. Ce changement permettra le départ des élèves aussitôt après la distribution des prix.

REVUE DE LA SEMAINE

Les amis de la colonisation doivent se réjouir de l'intérêt que prend Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec à la cause si importante de la colonisation dans l'archidiocèse de Québec, par la nomination d'un apôtre essentiellement dévoué aux intérêts religieux et matériels de notre pays. Nous espérons que tous ceux qui ont à cœur le grand développement de l'agriculture dans notre pays rendront, par tous les moyens possibles, la tâche facile à ce nouvel apôtre de la colonisation, qui ne manquera pas de produire un grand bien partout où il ira.

Voici la lettre que Mgr l'Archevêque vient d'adresser au Révd Père Lacasse :

Québec, 2 juin 1880.

Révd Père Zach. Lacasse, O. M. I.,
Québec.

Mon Révérend Père,

Connaissant et désirant favoriser autant qu'il dépend de moi votre zèle pour la colonisation de nos terres par nos compatriotes, je vous nomme par les présentes l'apôtre de cette belle et importante œuvre dans l'archidiocèse de Québec. Vous y avez pouvoir de prêcher et confesser dans toutes les paroisses et missions, et je prie tous les membres du clergé de vous faciliter l'accomplissement de votre excellente mission.

Vous rendrez aussi un grand service à la religion et à la patrie en prêchant contre le luxe et l'intempérance, qui sont aujourd'hui les deux principaux obstacles à la prospérité de notre patrie.

Je prie Dieu de bénir votre zèle et de vous donner lumière, force et santé pour mener à bonne fin cette entreprise si importante pour sa gloire, pour le salut des âmes et pour le bien de notre cher pays.

Je suis heureux de vous informer que Nos Seigneurs les Evêques de la Province, à qui j'ai parlé de mon projet de former au plus tôt une société de colonisation dans mon diocèse, ont fortement approuvé ce

desein et qu'ils se proposent d'encourager cette œuvre dans leurs diocèses respectif.

Vous êtes autorisé à publier la présente lettre, si vous croyez que cela puisse être utile.

Veillez agréer, Mon Révérend Père, mes meilleurs souhaits et l'assurance de mon sincère attachement.

† E. A., Arch. de Québec.

Comme elle le devait, cette nomination a été favorablement accueillie par la presse canadienne. Nous reproduisons ici les quelques lignes que vient de publier le *Canada*, à l'occasion de cet important événement.

"La nomination du Rév. Père Lacasse, comme apôtre de la colonisation dans l'archidiocèse de Québec est tout un événement. Il y a quelques jours nous disions que le clergé seul pouvait se mettre à la tête d'un mouvement populaire en faveur de cette grande œuvre, que de lui seul nous attendions le salut sous ce rapport, et qu'il saurait bien, comme toujours, se montrer à la hauteur des circonstances difficiles que traverse notre nationalité. Aussi sommes-nous extrêmement heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec vient de donner son patronage à cette œuvre et d'en confier la direction à un homme aussi plein d'ardeur et de dévouement que l'est le R. Père Lacasse.

"Ce jeune oblat appartient à une congrégation qui a déjà fait beaucoup pour l'œuvre de la colonisation. C'est à elle que nous devons par exemple l'établissement du vaste diocèse d'Ottawa et de maintes institutions à la fois religieuses et patriotiques qui n'ont pas peu contribué à consolider notre race dans cette importante partie du pays. Les premiers, par exemple, les Oblats se sont aventurés dans la région du Temicaming et du Mad waraka, les premiers ils sont allés planter leur tente à Notre Dame du Désert, en haut de la Gtineau, à cent miles de l'Outaouais où ils ont formé le noyau d'un établissement prospère. Bref, pas une congrégation ne s'est autant identifiée, dans ces derniers temps, avec la vie du colon, avec ses rudes labeurs et ses misères, faisant marcher de pair la grande cause de la religion et de la patrie.

"Le P. Lacasse n'est pas un inconnu. Il a publié dernièrement un excellent ouvrage: *Une Mine*, qui a déjà une très forte circulation, et où il témoigne hautement de l'intérêt qu'il porte à l'agriculture et à la colonisation. Il sait mettre son langage à la portée du peuple, et nous ne doutons pas que sa croisade n'obtienne un grand succès. Il est appelé à devenir l'apôtre du lac Saint-Jean, tout comme M. l'abbé Labelle est l'apôtre par excellence de l'Outaouais. Noble mission qui serait digne des plus grandes récompenses humaines si ces courageux apôtres n'ambitionnaient pas les récompenses impérissables. Que ce mouvement de propagande s'étende à tous les diocèses, que de nouveaux apôtres se mettent à l'œuvre, à leur exemple, et nous le répétons: la province de Québec est sauvée!

— L'espace restreint consacré à la *Revue de la Semaine* ne nous permet pas de donner un compte-rendu des délibérations de l'Assemblée Législative actuellement en Session; cependant nous croyons indispensable de signaler à l'attention des cultivateurs la discussion qui s'y établit parfois sur des questions agricoles de la part de nos députés ruraux.

Nous sommes heureux de signaler ici que ces deux importantes questions occupent sérieusement l'attention de la Chambre.

Lundi, le 11 juin, M. O. Gauthier, député de Charlevoix, faisait remarquer au Gouvernement que la Session, depuis deux ans, ayant eu lieu en été, les malheureux cultivateurs qui bien souvent n'ont que le subside provincial pour acheter des grains de semence se trouvent dans un grand embarras. Il demande que les appropriations pour la colonisation soient votés à présent.

L'Hon. Premier ministre, M. Chapleau, en réponse à cette observation, dit qu'il présenterait lundi, 14 juin, ces résolutions à l'effet de faire voter par cette Chambre une appropriation au moins aussi élevée que celle de l'année dernière, \$30,000, et que cet argent serait réparti entre les localités intéressées.

M. J. B. Dupuis, député du comté de l'Islet, appuie chaleureusement cette proposition de l'Honorable Premier ministre, et demande à la Chambre de faire à ce sujet quelques remarques que nous nous faisons un devoir d'enregistrer ici.

M. le député de l'Islet, entre autres choses, a dit que "c'était aux députés représentant les comtés où il se fait de la colonisation à renseigner les gouvernements sur les besoins et la position des colons.

"On a reproché ces jours derniers au Gouvernement d'avoir fait de la colonisation un engin d'élection. Quant à moi, en justice pour le Gouvernement actuel, je déclare que tel n'a pas été le cas pour mon comté. Malgré que le Gouvernement savait qu'à cause des votes de la dernière Session et de l'origine de sa formation, je ne pourrais toujours l'appuyer, cependant à une demande que je fis au premier ministre d'envoyer le directeur de la colonisation visiter et constater la misère des colons de mon comté, le premier ministre, dans sa sollicitude pour la colonisation, s'empressa de faire terminer un pont commencé depuis longtemps et faire d'autres ouvrages. Ces secours d'ouvrage ont procuré quelque moyen pour aider ces pauvres gens à ensemençer leurs terres. Après ces faits, je déclare, que si on a abusé de l'argent de la colonisation, dans mon opinion, ce sont les députés qui doivent en être responsables."

Quant à ceux qui croient que l'argent voté pour la colonisation a contribué à l'état de gêne de la Province M. Dupuis a fait voir, chiffres en mains, que son comté fournit depuis l'établissement de la colonie, un revenu qui excède ce que le gouvernement a fourni depuis dix ans, et les licenses pour la coupe du bois ont dû rencontrer les dépenses antérieures et que ce n'est pas, dans son opinion, la colonisation qui est la cause de ses embarras financiers.

M. Dupuis a prié le gouvernement et la Chambre de reviser la loi qui règle les terres à bois de la Couronne, afin de permettre aux colons de bonne foi de vendre le peu de bois qui leur reste sur ses lots octroyés à certaines conditions, ainsi que la remise d'intérêt à un plus long terme pour acquitter les obligations.

Quant à la distribution des subsides il a suggéré un moyen qui lui semble facile à réaliser et équitable en même temps, prendra dans les cantons établis la population pour base du partage de l'octroi, c'est à dire accorder la remise des 80 centins que le Gouverne-

ment Fédéral paie pour chaque âme annuellement. Avec ce partage les colons, en particulier ceux du comté de l'Islet qui représentent près de 2,000 âmes, auraient un subside de \$1,500. Ce système assurerait le progrès dans toute la Province de Québec.

— Les ouvriers de la ville de Québec, employés au chargement des bâtiments dans le port de cette ville sont loin de soupçonner que les grèves qui ont eu lieu récemment et que le salaire trop élevé qu'ils demandent (\$3 ou \$4 par jour) contribuent à empêcher nombre de bâtiments à prendre leur chargement en bois dans cette localité. A un voyage que nous fîmes ces jours derniers à la Baie des Chaleurs, nous avons constaté que plusieurs bâtiments étaient en chargement de bois en face de Campbellton et de Dalhousie. Les quelques heures pendant lesquelles nous avons été retenu à Campbellton nous ont permis d'obtenir quelques renseignements. La plupart des ouvriers employés au chargement sont des résidents de St. Charles de Caplan, Carleton, etc., qu'une mauvaise récolte de l'année dernière, et le manque de secours, obligent de se livrer à ce genre de travail; ils reçoivent \$1 par jour pour un travail qui dure de cinq heures du matin à sept heures du soir, quelquefois plus; les madriers sont d'une lourdeur à décocher l'homme le plus fort puisqu'ils sont longs de 24 pieds et de 4 pouces d'épaisseurs, et on exige qu'un seul homme porte sur ses épaules un de ces madriers: travail pénible à exécuter pendant 14 heures de la journée. Inutile de dire qu'à ce genre de travail les accidents sont nombreux, et il faut qu'ils s'en guérissent à leurs propres frais. Un de ces ouvriers qui se rendait en même temps que nous à Carleton, nous disait que pour payer du grain de semence achetée à crédit, il s'était décidé à travailler au chargement des bâtiments; il n'a pu résister à ce travail mercenaire, car au bout de quatre jours il a dû s'en revenir dans sa famille, rapportant avec lui une piastre qui lui restait du salaire de ses quatre jours de travail; le prix de la pension est de \$3 par semaine. Pendant que nous faisons le trajet en steamer de Campbellton à Carleton, un capitaine de bâtiment en chargement nous dit qu'il en était à son deuxième chargement de bois, et que le premier chargement qu'il fit à Québec lui avait coûté \$800 tandis qu'à Campbellton il n'aura à payer que près de \$200 pour son deuxième chargement. Il ne faut donc pas s'étonner à Québec que nombre de bâtiments prennent une autre direction pour le chargement du bois.

La pêche qui depuis quelques années est insuffisante à l'entretien d'un grand nombre de familles établies sur les bords de la Baie des Chaleurs a fait qu'actuellement on n'a d'espérance que dans l'agriculture et que déjà plusieurs chefs de familles se sont établis sur des terres nouvelles en arrière de Carleton, à un endroit appelé "St. Louis". On y compte soixante familles. Mais malheureusement leurs récoltes de l'année dernière ont été complètement perdues et ce printemps elles ont manqué de secours pour l'achat de leurs grains de semence. Elles ont reçu cinquante piastres de secours de Québec, mais c'était une goutte d'eau jetée à la mer. Les terres de St. Louis sont très propres à la colonisation. Sur tout le parcours de la Baie des Chaleurs il y a grand nombre de terrains propres à la colonisation qui pourraient fournir à nombre de fa-

milles qui jusqu'ici n'ont vécu que de pêche, un meilleur avenir.

Il importe que ces endroits soient connus dans le but d'y amener une population ayant quelque connaissance de l'agriculture, afin que par leur exemple ils portent les pêcheurs à abandonner la pêche qui ne rapporte presque rien, pour se livrer à l'agriculture qui pourrait leur assurer la prospérité.

Mais pour cela, ces nombreuses familles déjà établies à la Baie des Chaleurs ne doivent pas être laissées à leurs propres ressources. Ceux qui ont le courage d'abandonner la pêche pour se faire colons, ont droit à quelques secours. Comme le disait le député du comté de l'Islet, M. Dupuis: "C'est aux députés représentant les comtés où il se fait de la colonisation à renseigner les gouvernements sur les besoins et la position des colons." Le comté de Bonaventure peut offrir aux colons de grands avantages; des milliers de familles pourraient y trouver les moyens de s'y établir avantageusement, car il ne manque pas de place où les terrains sont d'une grande fertilité, si l'on ajoute à cela les engrais abondants que l'on trouve partout sur le bord de la mer. M. le député de Bonaventure servirait grandement les intérêts de cet immense comté en exposant à la Chambre les avantages qu'il y aurait de favoriser la colonisation des terres qui avoisinent la Baie des Chaleurs. Le mouvement de colonisation est déjà commencé, mais il ne faut pas que les premiers pionniers aient à regretter d'avoir quitté le rivage pour s'enfoncer dans la forêt; il faut au moins leur aider dans les premiers défrichements afin de ne pas donner lieu au découragement.

Dans quelque temps nous utiliserons les renseignements que nous avons puisés sur les lieux, au point de vue de la colonisation. Nous avons été très satisfait de cette première excursion que nous avons eu l'avantage de faire, grâce à la libéralité de l'Hon. M. Langevin, ministre des Travaux Publics de la Puissance du Canada, qui nous a obtenu un passage *gratis* sur le chemin de fer Intercolonial, et qui dans le but d'aider au maintien de la *Gazette des Campagnes* lui accorde si généreusement le patronage des annonces du Gouvernement Fédéral.

Le journaliste agricole, dans l'intérêt de la colonisation et de l'agriculture, ne doit pas toujours se tenir entre quatre murs; il lui faut, de temps en temps, autant que ses moyens pécuniaires le lui permettent, visiter les cantons ruraux dans les différentes parties de la Province, afin qu'il puisse se rendre compte de la marche du progrès agricole, au point de vue du commerce et de l'industrie, et de signaler en même temps les causes d'insuccès dans la culture d'une terre; il convient aussi que le journaliste agricole puisse donner des renseignements à ses lecteurs sur les différents cantons propres à la colonisation. Pour cela, il faut que l'on nous en donne les moyens: les abonnés seuls seraient insuffisants à nous permettre cette dépense, surtout lorsqu'on néglige de payer l'abonnement lors de son échéance. Nous faisons des vœux pour que la Législature Provinciale nous vienne en aide afin de remplir cette partie de notre programme, dans la mesure de nos faibles capacités. Nous remercions M. Gagnon, député de Kamouraska, d'avoir attiré l'attention du Gouvernement à ce sujet, quoique cependant nous ne doutions pas que ce dernier voulut

ainsi la *Gazette des Campagnes* qui a des droits acquis à l'attention de tous les amis de la colonisation et de l'agriculture, surtout de la part d'un gouvernement qui a à cœur de voir le progrès agricole s'étendre dans toutes les parties de notre province.

— La Société Saint Jean Baptiste des paroisses réunies de St. Joseph de Carleton et de Maria, Baie des Chaleurs, a choisi Pierre Chauveau, écrivain, de Carleton, comme délégué à la convention nationale du 24 juin.

CAUSERIE AGRICOLE

SOINS À DONNER AUX JEUNES COCHONS (Suite)

Ce qu'il faut faire aussitôt que la portée est sevrée.— Aussitôt que la jeune portée est sevrée et n'a plus accès au lait de la mère comme base de subsistance, elle entre dans la condition dite de *rente*, c'est-à-dire celle qui comprend le maintien des animaux dans un état de croissance et de bonne santé seulement, en attendant qu'ils entrent enfin dans la période finale de l'engraissement, à laquelle la condition de *rente* les prépare en le menant graduellement de la croissance du jeune âge à la maturité.

Le premier repas des jeunes cochons doit avoir lieu régulièrement à la même heure. La personne chargée du soin de la porcherie doit faire attention à ce que chaque animal mange avec appétit; car s'il en aperçoit un qui refuse de manger, il doit immédiatement le signaler à l'attention de son maître, afin qu'on l'examine et qu'on lui donne les soins nécessaires, s'il est malade. En s'y prenant ainsi de bonne heure, on empêche presque toujours les jeunes cochons de venir gravement malades et souvent même de mourir.

Aussitôt le repas servi, celui qui a le soin de la porcherie doit s'occuper à la nettoyer régulièrement; ce travail doit être fait avec un soin minutieux. A cet effet, il commence par mettre la bande de jeunes cochons dehors, enlever de la litière toute la paille humide ou souillée par les excréments, laver à grande eau le pavé de la porcherie, emportant dans sa brouette pour les déposer sur le tas de fumier les immondices qu'il a pu enlever. Une fois ce travail fait, on rentre la bande de cochons.

Il est très avantageux de tenir à leur portée, dans un coin de la porcherie, une pelletée de menu charbon de terre. Toutes les fois que cet astringent leur est nécessaire les porcs ne manquent jamais d'en avaler la quantité voulue.

Il importe de tenir dans la porcherie une auge pleine d'eau très propre, afin que les jeunes cochons puissent boire quand ils ont soif.

La propreté de la porcherie où les jeunes cochons sont renfermés est une des conditions les plus essentielles à leur santé et au développement normal de leur constitution. Rien n'exerce aucune influence d'étiologie, de maladie et d'abâtardissement comme la saleté et l'humidité dans les différentes loges de la porcherie.

Combien existe-t-il de fermes où ces conditions hygiéniques sont bien comprises? N'est-ce pas généralement dans des cloques de purin et de paille pourrie que l'on renferme les porcs? Ne les laisse-t-on pas se vautrer en toute liberté dans la fange ou bien prendre

leurs ébats sur des fumiers décomposés? Comment peut-on espérer réussir dans l'élevage des porcs en les plaçant dans de semblables conditions. Nous le répétons, de toutes les espèces d'animaux de la ferme, nulle ne demande plus de propreté que l'espèce porcine, et il n'y en a pas une qui subisse plus facilement et plus promptement l'influence des bonnes ou des mauvaises conditions d'hygiène au milieu desquelles elle se trouve et qui en manifeste les effets d'une manière aussi rapide et aussi frappante.

L'espèce porcine, on peut l'affirmer, est celle dont l'élevage et l'engraissement, quand ils sont faits avec soin et discernement, sont le plus avantageux aux cultivateurs. C'est elle qui apporte le plus vite et en plus grande quantité un rendement de viande qui, lorsque les conditions de la porcherie sont telles que nous venons de les indiquer, s'obtient à bien meilleur marché que celui des bœufs et des moutons, toutes proportions gardées. C'est l'espèce la plus prolifique, la plus prompte à réaliser et celle qui donne la plus grande proportion de viande pour une quantité de nourriture donnée. Lorsque la race est bien choisie, à six ou sept mois un cochon peut être livré à la boucherie comme porc frais, et à neuf ou dix mois on peut le livrer à la salaison, car dès lors il a atteint un degré suffisant de maturité, condition indispensable pour la viande destinée à être conservée comme lard. Mais pour obtenir tous ces avantages, il faut naturellement ne pas négliger, comme on le fait que trop généralement, les soins les plus simples, tel que la propreté et la ventilation de la porcherie. Qu'on le sache bien, il n'existe peut-être pas d'animal qui ait le sens de l'odorat plus fin et plus sensible que le porc, et qui par conséquent soit plus désagréablement affecté par les mauvaises odeurs.

En général, il est bien certain que le système nerveux de l'espèce porcine est excessivement sensible. L'inquiétude et le malaise que les porcs manifestent toujours à l'approche d'un changement brusque dans les conditions atmosphériques en est une preuve que tout cultivateur peut observer. Il n'existe point de meilleur baromètre, car à l'approche des orages, même quelque temps avant qu'ils surviennent, les porcs deviennent agités comme s'ils avaient la fièvre. Il est donc bien évident que cette disposition nerveuse de l'espèce porcine doit être prise en considération par les éleveurs, et qu'elle doit exercer une grande influence sur le mode de traitement et d'entretien que l'on doit adopter.

Nous ne saurions trop le répéter, ce n'est pas tant la quantité de nourriture que l'on donne aux porcs, ce n'est pas tant même la qualité de cette nourriture, quelque riche qu'elle soit, que la propreté et les soins hygiéniques qui produisent les animaux les plus complets et les mieux réussis. Il est incoutestable que nulle autre espèce d'animaux ne rend à un intérêt plus élevé les soins qu'on lui donne que l'espèce porcine lorsqu'on en poursuit l'élevage et l'engraissement dans les conditions d'hygiène que nous venons de développer.

L'ÉLEVAGE ET L'ENGRAISSEMENT DES COCHONS.

Une fois les jeunes cochons sevrés, il faut aussitôt que possible séparer les mâles non castrés des femelles

et diviser les portées soit par lots, soit par catégories, selon la fin à laquelle on les destine.

Il y a d'abord la catégorie des jeunes porcs qu'on destine à la reproduction ; puis celle des animaux destinés à la vente comme animaux de rente ; puis encore celle des animaux destinés à l'engraissement sur la ferme.

Jusqu'à l'âge de cinq ou six mois, quelle que soit la catégorie à laquelle on destine les jeunes porcelets, ils doivent tous être soumis au même traitement ; car d'un côté le manque de soins et de nourriture, et de l'autre une nourriture trop abondante et des soins trop exclusifs produisent sur leur tempérament des effets également pernicieux. Cette période de la vie pour les jeunes cochons comme pour les autres animaux, dans la mesure de leur précocité relative, est essentiellement une période de croissance, c'est-à-dire un développement normal de tous les organes du jeune animal jusqu'à ce qu'il devienne adulte.

Pour que l'animal arrive à sa maturité par l'accomplissement régulier des fonctions de ces organes, il faut nécessairement que les efforts de l'éleveur tendent tout d'abord à accomplir ce développement le plus régulièrement et le plus complètement possible ; car, nous le répétons, quelque soit le but vers lequel on désire diriger l'élevage d'un animal, la première condition du succès, c'est que cet animal acquière une constitution robuste et un développement complet, de manière que tous ses organes, sans exception aucune, fonctionnent normalement et régulièrement.

Le traitement des jeunes cochons à partir du sevrage doit donc être le même pour toutes les catégories jusqu'à l'âge de quatre à cinq mois pour les petites races très précoces, et jusqu'à l'âge de six à sept mois, pour les grandes et moyennes races.

Nous avons décrit les précautions minutieuses de propreté et de ventilation que l'on doit adopter dans les porcheries ; nous ne nous y arrêterons pas davantage, si ce n'est pour répéter que l'on ne saurait exagérer l'importance de ces soins, car rien dans l'élevage du porc n'exerce une influence aussi directe et aussi puissante sur sa santé, et partant sur son développement et son amendement que la propreté de tout ce qui l'entoure : loge, anges, litière et nourriture, et la salubrité de l'air qu'il respire.

À côté de ces conditions essentielles, il faut avoir soin de procurer aux jeunes animaux le plus d'exercice possible de même que pour la période d'engraissement le repos absolu est indispensable ; de même pour la période de croissance, l'exercice, c'est-à-dire le mouvement en pleine liberté, soit dans la cour ou dans un pâturage, est d'une absolue nécessité.

Il est facile de comprendre qu'après le sevrage complet, c'est-à-dire lorsque la jeune portée est complètement séparée de la mère, il est essentiel de donner aux jeunes animaux une nourriture très-substantielle afin que leur croissance et leur développement général ne souffrent aucun temps d'arrêt. La moindre négligence entraînerait un dépérissement fatal qui, à cette période de leur existence, exercerait une influence fort pernicieuse et fort difficile sinon impossible à réparer, sur leur constitution.

La meilleure nourriture qu'on puisse donner aux jeunes cochons après le sevrage c'est la farine d'orge, de blé deinde ou d'avoine, délayée avec du petit lait,

le tout servi à l'état tiède et régulièrement trois fois par jour. Nous disons régulièrement, car nous regardons la régularité des repas comme étant encore plus importante que la qualité et l'abondance de la nourriture. Les cultivateurs qui ne sont pas familiers avec les expériences qui ont été faites à ce sujet ne peuvent se faire une idée combien la nourriture la plus abondante et la mieux composée profite peu aux animaux lorsqu'elle est servie à des heures irrégulières. Les porcs savent très-bien lorsque le moment de leur repas est arrivé, et il importe de ne pas les faire attendre, car rien ne retarde autant leur amendement et ne détruit plus directement les effets nutritifs de la nourriture qu'on leur donne, que l'impatience, l'agitation et l'inquiétude qui les saisissent une fois l'heure du repas arrivée, sans que ce repas leur soit servi. D'un autre côté, si l'on anticipe ce moment, leur appétit ne s'est pas encore éveillé et la nourriture qu'ils consomment ne digère pas aussi bien. Il est donc de la dernière importance de servir les repas à l'heure fixée, car la ponctualité sur ce point est une des mesures qui réalisent la plus grande économie dans l'élevage et l'engraissement des animaux.

Il n'est pas sans utilité d'assaisonner la nourriture des porcs avec un peu de sel, et d'en varier de temps en temps les ingrédients, sans toutefois en diminuer la puissance nutritive. Le sel est un condiment essentiel de la nourriture des omnivores et la variété des aliments de cette nourriture excite aussi l'appétit ; autrement l'appétit s'émousserait par la monotonie qui produit toujours la satiété.

Les soins et l'entretien que les jeunes animaux exigent pendant la période de rente, c'est-à-dire depuis leur naissance jusqu'au moment où étant arrivés au développement voulu, on les vend aux engraisseurs ou bien où l'on commence soi-même le procédé de l'engraissement que nous décrirons plus loin, doivent tendre naturellement à favoriser les efforts de la nature pour compléter l'organisation des jeunes animaux afin de les mettre en état de remplir les fonctions auxquelles on les destine dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, en ce qui regarde les porcs destinés à l'engraissement, il est indispensable que l'appareil musculaire atteigne un grand développement, d'abord par une nourriture spéciale, et ensuite par l'exercice. Donner aux jeunes animaux une nourriture amylicée, c'est-à-dire composée surtout d'éléments propres à la production du gras, c'est une erreur qui ne peut donner que de très-mauvais résultats. Ce qui convient aux jeunes animaux, c'est une nourriture comprenant surtout les éléments qui, une fois assimilés par les organes, fournissent les matériaux nécessaires à la formation des muscles, des os et des tissus, en même temps qu'une certaine proportion de graisse.

(A suivre.)

Apiculture.

Comment on fait entrer les abeilles d'une ruche à une autre, sans violence.— Cela ne peut se faire utilement qu'entre les nouveaux essaims, dont les abeilles sympathisent aisément. Ainsi, quand il y en a un faible et un fort, on peut faire entrer les abeilles de l'un dans l'autre en cette manière : Il faut placer ces deux essaims l'un proche de l'autre ; ayant passé quatre ou

vingt jours sur leurs sièges, on les change de place, et on les laisse ainsi deux jours tout au plus, ensuite on les remet chacun dans leur premier lieu; les abeilles vont d'un panier dans l'autre sans se reconnaître, et du plus fort au plus faible.

Plusieurs reines au même essaim ou au même panier — Il y a dans chaque couvain, gros ou petit, plusieurs femelles, qui ont autant de reines, et il y a quelquefois deux ou trois couvains dans un même essaim: de là vient la pluralité des reines. Souvent l'essaim se sépare en deux bandes en sortant et s'attache à différents arbres: preuve certaine qu'il y a au moins deux reines. On peut reconnaître les reines surnuméraires en les arrêtant, et les tuer pour empêcher le désordre; sinon il faut donner à ces essaims de double couvain, une ruche étroite du fond, mais longue, à proportion du nombre des abeilles, afin qu'elles s'y puissent cantonner: alors on trouvera le lendemain une des deux reines morte à la porte de la ruche, et celle qui aura été choisie demeurera dans une paisible possession.

Du soin et de l'éducation des poulains.

Les poulains commencent à manger vers l'âge de deux mois et l'on doit leur fournir, dès cette époque, des aliments appropriés à leur âge; mais on ne les sévrera que vers l'âge de six à sept mois, plus tôt ou plus tard, selon les circonstances; ceux que l'on fait têter trop longtemps, à moins qu'ils ne soient faibles et valétudinaires, prennent, il est vrai, plus de corps, mais deviennent souvent mous et paresseux.

Les jeunes poulains paraissent tristes, inquiets, dès qu'on les retire d'auprès de leur mère, et refusent quelquefois de manger; mais ils ne tardent pas à l'oublier et reprennent leur vivacité naturelle. On leur donne pour nourriture de l'orge ou de l'avoine écrasée, on ces deux grains mélangés, du foin bien tendre, de l'eau blanche, et on les conduit au pâturage aussitôt que le temps le permet. Il faut observer que l'herbe trop nouvelle leur lâche le ventre, les empêche de profiter, et leur cause quelquefois des tranchées: le son est une mauvaise nourriture pour eux.

On recommande de leur écraser le grain, parce que si on le leur donnait entier, ils en perdraient beaucoup, le mâcheraient avec peine, et s'useraient les dents; beaucoup de personnes sont même dans l'usage de ne donner que du son pendant les premiers mois. Le grain nous paraît préférable, surtout pendant l'usage des herbes tendres.

Les poulains en sevrage doivent être enfermés dans une écurie bien saine, très-propre, point trop chaude, afin de ne pas les rendre fâcheux; il faut que les mangeoires et râteliers soient assez bas pour qu'ils puissent y manger avec facilité. On renouvelle leur litière soir et matin; et toutes les fois que le temps est beau, on les mène promener, en évitant autant que possible les terrains humides et ceux qui sont entrecoupés de fossés, ravins ou inégalités quelconques.

On leur tond la queue vers l'âge d'un an à dix-huit mois, afin qu'elle devienne plus fournie; opération que l'on peut répéter une ou deux fois, à cinq ou six mois d'intervalle. À dix-huit mois ou deux ans, on les sépare d'avec les pouliches, parce que sontant déjà le premier aiguillon de l'amour, ils pourraient s'énerver sans retour.

À treize mois on peut commencer à leur donner un licol et à les pauser à fond: jusque là il convient de les laisser libres et de se borner à les brosser tous les jours, ou de deux jours l'un, et à les poigner de temps en temps.

Cet âge est aussi le plus propre à la castration, quoique l'on puisse la pratiquer plus tôt ou plus tard, selon les circonstances; il est bien de remarquer que les poulains qui ont la croupe fournie et l'encolure effilée, doivent être hongrés plus tard que ceux chez qui on remarque la disposition contraire, le corps s'épaississant de plus en plus avant l'opération.

Les poulains nourris à l'herbe cessent d'aller au pâturage vers l'âge de trois ou quatre ans, afin de recevoir à l'écurie une nourriture plus substantielle et plus propre à fortifier leur constitution. Carsault et quelques autres conseillent de les tenir à cette occasion pendant une huitaine de jours à la paille, pour les laisser vider leur vert; de leur administrer quelques vermifuges, si la saison a été froide et humide; de les purger, de les saigner, etc.; mais nous pensons qu'il vaut beaucoup mieux les faire passer graduellement du vert au sec, et ne les médicamenter qu'en cas de nécessité évidente.

Mais si la gourme se déclare, on emploie l'eau blanche mielée, tiède, les fumigations et injections émoullientes; et, s'il y a lieu, les mastigateurs ou billots adoucissants, les pouires de guimauve et de réglisse avec du miel. Dans tous les cas, il est toujours mieux de recourir au médecin vétérinaire lorsque les jeunes poulains sont atteints de la gourme.

Les jeunes poulains sont sujets à avoir les jambes engorgées, particulièrement quand ils fréquentent des pâturages crus ou humides. Si le gonflement ne se dissipe pas de lui-même au bout de quelques jours, il faut frotter les parties avec de l'eau-de-vie camphrée ou avec du gros vin dans lequel on aura fait bouillir des herbes aromatiques. Ce remède est aussi très-bon pour fortifier les jambes faibles et grêles.

Les poulains peuvent être montés à l'âge de quatre ans; mais il vaut mieux attendre jusqu'à cinq, et même six quand on veut avoir de bons chevaux de manège. En général, les chevaux qui ont été ménagés pendant leur jeunesse, se conservent bien plus longtemps fins et vigoureux que ceux que l'on a mis au travail trop tôt. On les serre quelques mois seulement avant de s'en servir.

Cependant il est essentiel de les dresser de très-bonne heure, afin d'en venir plus facilement à bout. À cet effet, dès le milieu de la troisième année on commence à les faire trotter tous les jours à la longue autour du piliier, jusqu'à ce qu'ils soient accoutumés à cette première leçon.

On les habituera petit à petit à supporter, tous les jours pendant quelques heures, une selle dont la saignée ne fera d'abord que leur efflurer le ventre sans le serrer, ou un harnais léger avec une croupière un peu longue; on leur mettra le bridon un peu plus tard. On les accoutumera en même temps à se laisser approcher sans difficulté, à donner le pied à volonté, etc.

Cela fait, et lorsque le cheval tournera facilement deux mains, qu'il ne s'effarouchera plus lorsque l'on voudra le toucher, on commencera à lui monter sur le dos, d'abord sans le faire marcher, puis pour lui faire faire quelques pas. Si on le destine au trait, on l'attellera avec un cheval fait, et on le conduira par la bride jusqu'à ce qu'il puisse s'en passer; on l'habitue ainsi à avancer, à reculer, tourner, etc., en lui donnant au besoin de petits coups de gaule, mais avec beaucoup de douceur et sans le brusquer.

Ces diverses leçons doivent être données petit à petit, lentement, de manière à ne pas fatiguer ou impatienter le cheval; et il ne faut le faire passer de l'une à l'autre que lorsqu'il est bien confirmé dans les précédentes. Il faut en même temps lui parler, le flatter, ne le châtier que le moins possible, corriger cependant les mauvaises habitudes qu'il peut contracter, et n'exiger rien qui soit encore au-dessus de ses forces ou de son intelligence. Les chevaux qui sont rudoyés dès leur tendre jeunesse deviennent presque toujours rétifs, raminges et difficiles à gouverner; tandis que ceux qui ont été traités avec les ménagements nécessaires, ne donnent aucune peine à dresser.

L'âge auquel il convient de faire travailler les chevaux dépend des races, des climats, de la manière dont ils ont été nourris depuis leur enfance, et du genre de service auquel ils sont destinés. L'époque de la cessation de la croissance est en général celle qui doit servir de base. Mais on gagne toujours plus à attendre qu'à se hâter; les chevaux en sont plus forts, d'un meilleur service, et dureront plus longtemps. Les chevaux communs peuvent être mis au travail dès l'âge de trois ou quatre ans; mais les chevaux fins doivent être attendus cinq à six ans.

Les chevaux qui n'ont point été apprivoisés dès leur tendre jeunesse, restent assez souvent farouches au point de ne se laisser approcher que très-difficilement. On parvient quelquefois à les adoucir à force de patience et de ménagements: mais lorsque ces moyens sont insuffisants, il n'y en a pas de plus sûr que de leur laisser endurer la soif et la faim. — J. M. LEBEAUD.

Choses et autres.

L'Association de la presse de la Province de Québec. — Nous venons de recevoir de M. L. C. Bélanger, président de cette association, une lettre nous invitant à prendre part à la convention nationale du 24 juin et à participer aux fêtes qui doivent marquer cette réunion extraordinaire du peuple cana-

dien français, et en même se tiendra la quatrième assemblée annuelle de l'Association de la Presse. Nous espérons que tous les membres de la presse y assisteront.

Danger de boire de l'eau à la glace.—On prétend que l'eau à la glace tue plus de monde que le whisky : peut-être ; mais ce qui est absolument certain, c'est qu'elle en tue beaucoup. A force de boire de l'eau glacée, on finit par trouver qu'elle n'est jamais assez froide, et on s'expose aux plus dangereuses maladies de l'estomac et des intestins. Il faut tenir juste assez de glace dans l'eau pour l'empêcher d'être chaude.—*Nouveau-Monde.*

Le cultivateur et l'agriculture.—Le cultivateur actif et laborieux éprouve plus de joie et plus de bonheur, sous son humble chaumière et au milieu de ses champs, que le plus grand marquis n'en éprouve sur son trône et au milieu de ses suites.

Le cultivateur est le plus heureux et le plus indépendant des hommes,—sans excepter les rois,—quoiqu'il n'ait pour tout blason que l'épi, c'est-à-dire le pain, dont Dieu gratifia le genre humain, dans la personne d'Adam, le premier noble, le premier roi du monde,—de qui nous descendons tous, petits comme grands, pauvres comme riches,—et à qui Dieu dit : "Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front."

L'agriculture est le principe vital et la base de toutes les autres industries. Sans agriculture, point de civilisation : C'est un peuple à l'état sauvage, ne vivant que de chasse et de pêche.

"L'agriculture, — a dit un célèbre évêque—est le fondement même de la vie humaine : l'agriculture est la nourricière du genre humain. Ah ! si la véritable grandeur, si la réelle noblesse, c'est de servir à quelque chose ici-bas, c'est d'être utile, qu'y a-t-il de plus noble et de plus grand que de donner au genre humain sa nature et sa vie ?"

Honneur donc à l'agriculture et aux hommes qui pratiquent cet art antique et divin.—J. N. DUQUET.

Barbeux à patates.—Ce insecte destructeur des pommes de terre, ont déjà fait leur apparition ; ils sont déjà en grand nombre dans plusieurs endroits de la Province de Québec, et leurs ravages pourraient être d'autant plus considérables que les semences ont été tardives et que les jeunes tiges courent le risque d'être complètement dévorées. Il importe donc de surveiller leur marche et de leur faire une guerre sans trêve. Le vert de Paris, comme nous l'avons souvent répété, est le meilleur moyen de les détruire. Il faut cependant l'employer avec beaucoup de ménagement, car outre la dépense qui est en quelque sorte coûteuse, une trop grande application de vert de Paris serait dommageable aux tiges de pommes de terre ; une cuillère à thé de vert de Paris est suffisante pour un gallon d'eau, et alors l'eau doit être répandue au moyen d'un arrosoir à gout et fin. Si le vert de Paris est mêlé au plâtre, une livre sera suffisante pour cinquante livres de plâtre ; il faudra dans ce cas, saupoudrer légèrement les tiges de pommes de terre après un temps de pluie ou lorsque les tiges sont encore couvertes par la rosée.

RECETTES

Pourriture des bêtes à laine.

Les bêtes à laine, au pâturage, sont exposées à la nourriture ou cachexie aqueuse. Cette maladie attaque les montons qui ont été conduits dans des pâturages humides, ou même dans des pâturages secs au moment où l'herbe est mouillée par la pluie ou la rosée. C'est là au des points qui doivent particulièrement fixer l'attention des propriétaires et des bergers. On ne peut pas toujours se dispenser de laisser ordir les troupeaux, quoique l'herbe soit mouillée, par exemple, lorsque les pluies sont longues et continues ; dans ce cas on doit toujours leur donner un peu de nourriture sèche, ne fût-ce que de la paille, avant de les envoyer au pâturage. La négligence des bergers, sous ce rapport est très-fréquemment la cause de pertes considérables dans les troupeaux de bêtes ovines. Lorsque la cachexie est déclarée, on ne connaît guère de remèdes certains à y apporter : le vin poivré paraît le moyen le plus utile ; mais il faut qu'il soit employé dès le commencement de la maladie.

Engraissement des volailles.

La nourriture qu'il faut donner à la volaille pour l'engraisser est faite de farine d'avoine détrempe dans du lait ou de

l'eau. La volaille mise à l'étroit pour l'engraisement, devra recevoir cette pâtée trois fois par jour : le matin, vers le midi et le soir. L'eau sera renouvelée deux fois par jour. Un peu de nourriture verte serait très-avantageuse. Par la diète ou provoquera le redoublement de l'appétit. Pour éviter la satiété, on pourra de temps en temps substituer la farine d'orge à celle d'avoine. Les canards ne font point exception à la règle ; ils devront être soumis à un régime spécial quelques jours avant d'être tués ; ils ne devront pas être laissés à la rivière ou à l'étang, l'exercice étant nuisible à l'engraisement.

LA LOTTERIE

POUR LE SÉMINAIRE DE RIMOUSKI

se tirera le 10 août prochain et les jours suivants,

Une piastre le billet.

250 lots à gagner : terre, cheval, voiture, barnière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calumet, modèle de goëlette, paires de roues, chronomètres encadrés, etc., etc.

600 messes pour les vivants et les défunts à l'intention des porteurs de billets.

S'adresser au secrétariat de l'Evêché de Rimouski.

DISTRIBUTION DE PRIX 1880

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS.

Nous venons de recevoir notre importation de Livres pour Distribution de Prix aux Examens.

Les maisons d'éducation et Messieurs les Commissaires d'Ecoles trouveront à notre Librairie un ensemble complet d'ouvrages capables de répondre aux besoins de toutes les conditions de l'enfance et de la jeunesse.

Parmi les diverses séries dont se compose notre assortiment de Livres de Prix se trouvent plusieurs publications canadiennes brochées et en joli cartonnage. Les prix des volumes varient de 25 cts à \$40 la doz. Les personnes qui nous envoient leurs commandes par la poste voudront bien nous indiquer le nombre de volumes qu'elles désirent avoir dans chaque forme et prix.

J. B. ROLLAND & FILS,

Nos. 12 et 14 Rue St. Vincent, Montréal.

CONVENTION NATIONALE

H. GAGNON & Cie, Rue de la Couronne, No. 58, ont l'honneur de prévenir leurs nombreuses pratiques que vu les fêtes de

LA ST.-JEAN-BAPTISTE

Ils vendront à réduction toutes leurs Marchandises de ce jour au 24 JUIN PROCHAIN.

Tous les acheteurs qui voudront profiter de la réduction des Marchandises qui se fait à la

MAISON JACQUES-CARTIER

Feront bien de se presser et de ne pas oublier d'aller pour toutes Marchandises de Goûts,

Rue de la Couronne, No. 58

CHEZ

H. GAGNON & Cie.

A VENDRE

A Hébertville, comté de Châteauguay, une magnifique terre, contenant en superficie 185 acres, dont un tiers en culture, et située à 3 milles de l'Eglise et à 20 arpents des moulins à farine et à scie, avec maison, grange, moulin à battre, etc.

Prix modéré, conditions libérales et titres incontestables.

S'adresser, sur les lieux, à

ROBERT LEMAY, Propriétaire.

31 Mai 1880.

Pour paraître en juillet 1880.

ALBUM ILLUSTRE
DE LA
FÊTE NATIONALE DE QUÉBEC.
DU 24 JUIN 1880.

SOUVENIR HISTORIQUE.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont actuellement occupés à préparer les matériaux pour la publication d'un **LIVRE DE LUXE**, sous le titre ci-dessus, lequel paraîtra quelques semaines après la célébration de la Fête Nationale de Québec, enrichi de nombreuses illustrations sur pierre, sortant de l'atelier Desbarats, de Montréal.

Trois éditions spéciales de l'ouvrage seront offertes en vente aux prix ci-dessous mentionnés, savoir :

Edition No. 1.

Un volume d'environ 350 pages, renfermant un précis historique de la fondation de Québec jusqu'à nos jours : un aperçu des principaux groupes franco-canadiens établis aux États Unis, ainsi que le compte-rendu de la Fête Nationale, de la Convention, etc., etc., le tout enrichi de 120 illustrations, comprenant :—Portrait de Champlain—Monument de Wolfe et Montcalm—Monument des Héros de 1760—Plans et Vues de Québec, à diverses époques—Chars allégoriques—Drapeaux—Bannières Nationales, etc., etc., avec descriptions. Prix, \$2 par exemplaire.

Élégamment cartonné avec enluminure d'or.

Edition No. 2.

Avec le même texte, renfermant 75 illustrations, savoir :—Portrait de Champlain—Chars allégoriques—Bannières principales, etc., avec descriptions. Prix, \$1.50 par exemplaire. Cartonné avec titre en or.

Edition No. 3.

Brochure d'environ 350 pages, sans aucune illustration, avec couverture imprimée, aux prix de 75 centins par exemplaire.

NOTE.—Chacune des éditions sera expédiée FRANCO par la poste.

Le tirage des deux éditions illustrées sera fixé au chiffre des souscripteurs obtenus jusqu'au 26 juin prochain, par les agents ou par nous, il n'y aura que ceux-là qui recevront l'une ou l'autre des éditions illustrées.

Cinquante agents autorisés seront nommés pour recevoir, durant la semaine de la célébration, les signatures et l'argent des souscripteurs résidant en dehors de Québec. Un reçu leur sera délivré par l'agent, attestant le paiement fait à l'avance. Aucun abonnement ne sera reçu sans que le prix de la souscription n'accompagne la demande.

D'ici au 20 juin, on devra s'adresser à l'un ou à l'autre des soussignés, par lettre enregistrée, et après cette date et durant les fêtes, aux agents sus-mentionnés, à Québec.

STANISLAS DRAPEAU,

Bureaux de l'Album des Familles, Ottawa.

J.-NORBERT DUQUET,

No. 434, rue et faubourg Saint-Jean, Québec.



CHEMIN DE FER
DU
PACIFIQUE CANADIEN.
Soumission pour Matériel Roulant.

ON DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATÉRIEL ROULANT devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à

venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir :—

- 20 Engins Locomotives.
- 16 Chars de première classe (dont une partie en traverse).
- 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverse).
- 3 Chars Express et à Bagage.
- 3 Chars Poste et à Fumier.
- 240 Chars Botte à Fret.
- 100 Chars à Plate-formes.
- 2 Charrues à Ailes.
- 2 Charrues à Neige.
- 2 Flangers.
- 4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la Province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e JOUR DE MARS prochain.

Les soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à MIDI le PREMIER JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer
et des Canaux,
Ottawa, le 17 Février 1880.
19 Février 1880.



CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Le contrat pour la construction des PORTES D'ECLUSE, qui devait être accordé le 3 Juin prochain, tel qu'annoncé précédemment, est remis, pour des causes inévitables, aux dates suivantes : Les soumissions seront reçues jusqu'à MARDI, le 22e jour de JUIN prochain.

Les plans, devis, etc., pourront être examinés le et après MARDI, le HUIT JUIN.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Département des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 13 Mai 1880.
28 Mai, 1880.



CANAL WELLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Le contrat pour la construction des PORTES D'ECLUSE, qui devait être accordé le 3 Juin prochain, tel qu'annoncé précédemment, est remis, pour des causes inévitables, aux dates suivantes : Les soumissions seront reçues jusqu'à MARDI, le 22e jour de JUIN prochain.

Les plans, devis, etc., pourront être examinés le et après MARDI, le HUIT JUIN.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 13 Mai 1880.
26 Mai, 1880.